BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 6 juin 2025	***N° 2025-268***

Convocation du 28 mai 2025
Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108451-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 juin 2025	*Délibération*
	Direction de la Nature	*N° 2025-268*

SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Diagnostic écologique 4 saisons et délimitations des zones humides - CODEV 2024-2027 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- Présentation du projet

Dans le cadre de sa stratégie locale de biodiversité, la ville de Saint-Médard-en-Jalles est amenée à réaliser des diagnostics écologiques 4 saisons ainsi que des délimitations de zones humides selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009. Ces études ayant pour but in fine de construire une base de données naturalistes robuste et de connaître l'emprise des zones humides communales.

La ville de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité s'associer les services de prestataires extérieurs pour la réalisation de missions d'études environnementales dans un souci de gestion et préservation de ses parcelles naturelles.

En 2024, les dernières études terrain ont été réalisées (mammifères hors chiroptères et entomofaune) et les livrables de l'ensemble des lots ont été rendus à la commune.

Ces opérations concernent la commune de Saint-Médard-en-Jalles dans le cadre notamment :

- de programmes d'actions quant à la gestion et/ou l'entretien de zones humides,
- de l'élaboration de périmètres réglementaires environnementaux,
- de programmes de sensibilisation et d'ouverture au public,
- de l'amélioration des connaissances locale en matière de biodiversité et de zones humides (transmission des données à FAUNA, CBNSA et OPEN DATA de Bordeaux Métropole).

Un accord cadre multi-attributaires a donc permis la réalisation :

- de diagnostics écologiques 4 saisons multi-taxons,
- d'études de délimitation de zones humides selon les critères sol et végétation relatifs aux arrêtés cités précédemment.

2- Budget prévisionnel

Au titre de la fiche action n°C060379 du contrat de codéveloppement 2024-2027, intitulée « Plan d'amélioration de la biodiversité », la ville de Saint-Médard-en-Jalles sollicite l'attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole de 17 770 € soit 50 % du budget prévisionnel de cette opération estimée à 35 540 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET Prévisionnel (€ H.T.)				
DÉPENSES	**Montant**	**RECETTES**	**Montant**	**%**

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108451-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

Diagnostic écologique 4 saisons et délimitation zones humides	35 540	Bordeaux Métropole Commune de Saint-Médard-en-Jalles	17 770 17 770	50 % 50 %
Total Dépenses	**35 540**	**Total recettes**	**35 540**	**100 %**

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par le Règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature de Bordeaux Métropole. Elle répond aux critères de majoration suivants :

- **qualité écologique et niveau d'exigence technique** : une étude programmatique à long terme, ayant pour but in fine de construire une base de données naturalistes robuste et de connaître l'emprise des zones humides communales,
- **innovation et expérimentation** : objectif important pour la prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de la commune, et mutualisation des données pour la stratégie métropolitaine Biodiver'Cité.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Les conditions de versement de cette subvention sont fixées dans la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,
VU la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de co-développement de 6e génération 2024-2027, en date du 1er décembre 2023,
VU la délibération métropolitaine n° 2024/213 du 12 avril 2024 relative au Règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation des communes de Bordeaux Métropole,
VU la délibération de la commune de Saint-Médard-en-Jalles en date du 6 décembre 2023 concernant les contrats de codéveloppement 2023-2027,
VU le dossier de demande d'aide 2024-00810 du 25 juin 2024 présenté par la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté d'accompagner les communes dans leur stratégie communale de préservation de la biodiversité et de mutualisation des données sur les enjeux écologiques,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 700 € en faveur de la commune de Saint-Médard-en-Jalles pour le projet « Diagnostics écologiques 4 saisons et délimitation de zones humides »,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2025 en section fonctionnement au chapitre 204, article 2041411, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108451-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 11/06/2025 Par Béatrice DE FRANÇOIS Vice-présidente	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 12/06/2025 Par Christine BOST Présidente

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108451-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025